



FONDASYON JE KLERE
Une Fondation
une nouvelle Forme
de Citoyenneté
Une Nation

Communiqué

Contact : Marie Yolène GILLES
Tel. : (509) 3728 8466

8 MARS, JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES : LA FONDASYON JE KLERE PLAIDE POUR LE RESPECT SYSTEMATIQUE DES DROITS DES HAITIENNES

La Journée du 8 Mars nous rappelle la commémoration mondiale des droits des femmes ; une commémoration inscrite dans la lutte pour l'émergence de sociétés plus justes et plus égalitaires.

Le 8 mars c'est l'occasion pour certains Etats de sensibiliser leur population pour le respect intégral des droits des femmes.

En Haïti, avec l'appui des organisations des droits humains et des femmes, des changements ont pu être obtenus au niveau des textes législatifs pour enlever, dans le corpus juridique national, des dispositions discriminatoires envers les femmes. Toutefois, le grand défi demeure, celui de passer du droit proclamé au droit effectif pouvant consacrer le respect systématique des droits des Haïtiennes.

En cette journée du 8 mars, il convient de relever des obstacles majeurs et déstabilisateurs rencontrés par les femmes à travers le pays. En effet, notre société vit une situation de violence extrême avec la présence de gangs armés à travers le territoire national, des cas d'enlèvement, de séquestration, de viols perpétrés en pleine rue à la capitale sur des adolescentes et des femmes, le rançonnement quotidien des marchandes dans des marchés supposément placés sous le contrôle des mairies ; des violences

physiques exercées en toute impunité par des agents municipaux sur des femmes commerçantes, la perte brutale de marchandises suite à des affrontements entre gangs, ou à la non-accessibilité aux quatre départements du Grand Sud ; la perte d'autonomie financière poussant certaines quasiment à la prostitution, le nonaccès aux soins de santé entraînant des risques élevés de décès.

La FJKL relève que la faillite de l'État, la faiblesse et la corruption au niveau des forces de sécurité ont un impact considérable sur la vie des femmes haïtiennes en particulier et de la société en général. L'Etat ne garantit plus les droits fondamentaux des citoyennes et des citoyens à la sécurité, à la paix, à la vie, à la santé, et dans le cas des femmes, le droit spécifique de procréer dans des conditions sécuritaires.

La FJKL note que les cas de violence conjugale se produisent à répétition dans les zones défavorisées où la justice et la police sont incapables de procéder à l'arrestation des "agresseurs" devenus des intouchables.

La FJKL attire l'attention des autorités judiciaires sur la nécessité de faire une saine application des conventions internationales ratifiées par Haïti, les prescrits constitutionnels et les lois protectrices des droits des femmes ;

La FJKL tient à renouveler son engagement à œuvrer pour une société où les droits sont respectés, incluant les droits des femmes.

En cette Journée du 8 mars, la **Fondasyon Je Klere** (FJKL) invite toutes les forces vives de la nation à prendre conscience de la nécessité de continuer à lutter pour une Haïti meilleure où le respect des droits des femmes demeure au cœur des politiques publiques, des pratiques au sein de la société et des préoccupations pour un changement des mentalités rétrogrades.

Port-au-Prince, 8 mars 2022